





25% DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 6 ans maximum, soit au plus tard le 31 decembre 2031

POURQUOI SOUSCRIRE AU FCPI DIVIDENDES PLUS N°13

POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS DES PME VERSANT DES DIVIDENDES POTENTIELS

Le Fonds a pour objectif d'être investi à hauteur de 100 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises innovantes ayant leur siège social en France ainsi que dans le reste de l'espace économique européen.

Les entreprises seront notamment sélectionnées sur des critères de maturité, de rentabilité, de potentiel de développement et sur leur capacité à distribuer des dividendes, selon l'analyse de la société de gestion. Le FCPI Dividendes Plus n°13 sélectionnera des sociétés satisfaisant aux critères d'éligibilité au FCPI et présentant des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

LA DÉCISION DE VERSER UN DIVIDENDE PEUT TRADUIRE LA CONFIANCE DE LA DIRECTION DANS LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA SOCIÉTÉ

NB. Le versement des dividendes n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise et de la volonté de sa direction.

QU'EST-CE QU'UN DIVIDENDE ?

Il s'agit d'un revenu versé par l'entreprise à ses actionnaires une ou plusieurs fois par an (certaines sociétés versent un acompte sur dividende).

Le montant du dividende est proposé en Assemblée générale Ordinaire et voté par les actionnaires. Celui-ci peut être payable en numéraire ou en actions. Dans l'hypothèse où il est payé en numéraire, il peut être versé par prélèvement sur le bénéfice ou sur les réserves si celui-ci est insuffisant

Le dividende perçu par le FCPI est exonéré de tout impôt et est capitalisé dans le fonds.

POUR BÉNÉFICIER D'UNE DURÉE D'INVESTISSEMENT DE 6 ANS, SANS PROROGATION

La durée de vie du FCPI Dividendes Plus n°13 est de 6 ans maximum à compter de sa constitution. Aucune période de prorogation n'est prévue. La mise en liquidation du fonds interviendra au plus tard le 31 décembre 2031. Cette durée de blocage des fonds se situe parmi les plus courtes du marché.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds pourrait décaler sa mise en liquidation avec l'accord de l'AMF si la société de gestion ne parvenait pas à céder toutes les positions.



POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au FCPI Dividendes Plus n°13, je bénéficie de **25 % de réduction d'impôt** sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de **6 ans maximum**, soit au plus tard le 31 décembre 2031. Les avantages fiscaux auxquels mon investissement ouvre droit sont plafonnés dans les limites exposées ci-après. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux**).

POUR BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE DE VATEL CAPITAL DANS LA GESTION DE FCPI

L'équipe de gérants de Vatel Capital travaille ensemble depuis plus de dix ans. Le FCPI Dividendes Plus n°13 est le 18ème FCPI géré par Vatel Capital. Vatel Capital a déjà procédé au remboursement de ses 12 premiers FCPI dont 11 en performance positive, hors avantage fiscal. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUEL MONTANT SOUSCRIRE POUR RÉDUIRE MON IMPÔT SUR LE REVENU ?

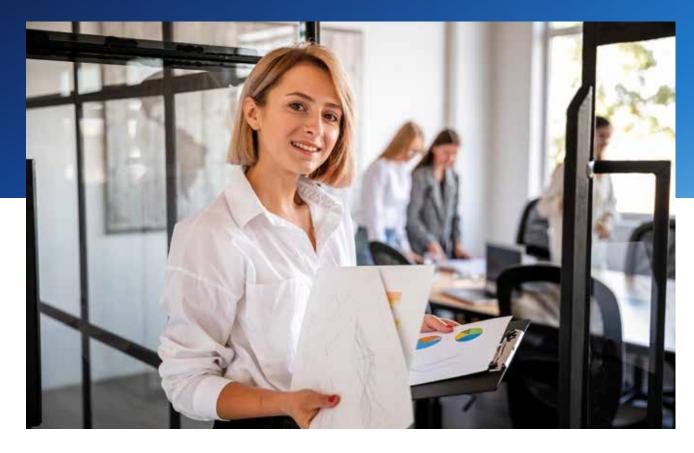
Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25 % des versements, hors droits d'entrée, effectués au titre de souscriptions de parts de FCPI (article 199 terdecies-0 A VI-A du Code Général des Impôts).

24 000 €

C'est le montant de souscription maximum permettant à un couple de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.

12 000 €

C'est le montant de souscription maximum permettant à un célibataire de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.



QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

100 % DE L'ACTIF DU FONDS INVESTI EN ENTREPRISES INNOVANTES VERSANT DES DIVIDENDES POTENTIELS

Les entreprises sont sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité, leur potentiel de développement et leur capacité à verser des dividendes potentiels.

La partie du Fonds non investie en entreprises innovantes est investie en produits de taux (obligations d'entreprises, OPCVM ou FIA monétaires et obligataires, certificats de dépôt, bons du Trésor, obligations et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro) ainsi qu'en OPCVM ou FIA actions et ETF dont l'exposition aux actions peut atteindre 100 %.

Ces supports pourront représenter jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds, notamment pendant la période d'investissement et pendant la période de pré-liquidation du Fonds.

Les dividendes perçus par le Fonds seront capitalisés et le Fonds ne pourra procéder à aucune distribution pendant la période d'indisponibilité fiscale, soit pendant une période de cinq ans à compter de la clôture définitive de la période de souscription des parts A.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ET RECONNUE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT INNOVANT

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travail lant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables. Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie "non coté". En 2015, 2018, 2021, 2022 et

2023, le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award. En 2020, Vatel Capital est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investisse ment" du journal Investissements Conseils. En 2022, Vatel Capital reçoit "le premier prix de la rédaction" du journal Investissements Conseils dans la catégorie "Autres diversifications". En 2020 et 2022, Vatel Capital occupe la 2ème place du palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement. En 2020, 2022 et 2023 Vatel Capital s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ?

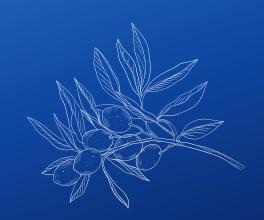
Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises innovantes qui présentent des risques particuliers; c'est pour cette raison votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS INNOVANTS

Aucun secteur économique ne sera privilégié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels et Internet.





INDUSTRIE INNOVANTE

Parmi les douze filières industrielles retenues par BPI France et le Ministère de l'industrie, comme étant stratégiques au niveau national, on peut citer les industries de l'énergie, le secteur naval et les matériaux.

DANS CES DOMAINES, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS L'INJECTION PLASTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, LA PRODUCTION DE BIOCARBURANT, LA PRODUCTION DE GRANULÉS DE BOIS ET LES SYSTÈMES DE MANUTENTION POUR INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de l'industrie innovante présente des aléas. Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.



SANTÉ

Le secteur de la santé présente une large variété de domaines d'investissements que ce soit dans l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie, les équipements et technologies médicales et les services. C'est un secteur dynamique qui bénéficie de moteurs de croissance structurels stables, liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques dans les pays développés, mais aussi développement de l'accès aux soins dans les pays émergents. Ces facteurs dopent la croissance de la demande en soins. Autre levier de performance : l'innovation. La santé constitue un secteur en pleine mutation technologique avec le développement du numérique, des outils intelligents connectés, de la télémédecine.

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : IMPLANTS RACHIDIENS, IMAGERIE MÉDICALE, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES ALLERGIES, THÉRAPIES INNOVANTES EN ONCOLOGIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.



NUMÉRIQUE

Le numérique inclut les technologies fondées sur le protocole IP qui facilitent les échanges d'informations entre particuliers, entreprises et machines (par exemple, l'Internet mobile, l'Internet des objets ou le "cloud computing"). Mais il intègre aussi la production et l'exploitation d'un volume exponentiel de données - le Big Data - et des progrès très rapides en matière de robotisation . Dans cette acception large, les changements induits par le numérique sur nos modes de vie, de consommation, de production ou de prise de décision, apparaissent d'autant plus radicaux.

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : GESTION AUTOMATIQUE DE GRANDES BASES DE DONNÉES, LOGICIELS « MÉTIERS » POUR LES PME, LOGICIELS POUR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE, LOGICIELS DE GESTION ET LOGICIELS DÉDIÉS À LA GESTION D'ACTIF, L'ASSURANCE ET LE CRÉDIT, LA COMPARAISON DE PRIX SUR INTERNET, LE CLOUD COMPUTING ET LE MARKETING À LA PERFORMANCE SUR INTERNET ET MOBILES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur du numérique présente des aléas. Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.

PROFIL DE RISQUE

Profil de risque Risque de perte en capital

La valeur des actifs sous-jacents peut baisser, ce qui se traduira par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de liquidité

Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un marché français ou étranger, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des Parts peut s'avérer très réduite au cours de la durée de vie du Fonds.

Risque actions (non cotées sur les marchés réglementés)

Le Fonds investit dans des PME pouvant avoir du mal à trouver un acquéreur du fait de l'absence de marché secondaire, ce qui pourrait engendrer la cession des titres à des prix bas et la baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque actions (cotées sur les marchés réglementés)

La baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des titres, OPCVM et FIA en portefeuille, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le Fonds est potentiellement exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.

Risque relatif aux obligations convertibles (non cotées sur les marchés règlementés)

Une obligation convertible présente un risque de crédit avant sa conversion éventuelle, et un risque action non cotée après sa conversion, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Le risque de taux est proportionnel à la part des actifs obligataires. Une hausse des taux pourrait entrainer une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement du Fonds par rapport à l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative des parts du Fonds peut baisser. Le risque de change sera limité à 10 % de l'actif du Fonds.

Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des actifs monétaires et obligataires. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque lié au niveau de frais élevés

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

Risque lié à l'investissement en titres high yield (spéculatifs)

Aucun critère de notation minimum n'étant requis dans la sélection des produits de taux, l'actif du Fonds pourra potentiellement être constitué de titres dits spéculatifs (notation long terme inférieure à BBB- chez Standard & Poor's).

Risque en matière de durabilité

Par « risque en matière de durabilité », on entend un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement, comme indiqué dans la législation sectorielle, en particulier dans les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/65/UE, (UE)

2016/97 et (UE) 2016/2341, ou dans les actes délégués et les normes techniques de règlementation adoptés en vertu de ces actes.

Méthode de calcul du risque global

En conformité avec les dispositions de l'article R214-30 du CMF, la Société de gestion appliquera la méthode de calcul de l'engagement en vue d'évaluer le risque global du Fonds.



CARACTERISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0014010YH8
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire	
zone géographique	
Durée de vie du fonds	6 ans, soit au plus tard jusqu· au 31 décembre 2031
Valeur nominale de la part	100 €, hors droits d'entrée.
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle, le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.
Droit d'entrée	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'il est prévu dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,83 %	0,83 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,50 %	1,20 %
Frais de constitution	0,15 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition,		
au suivi et à la cession des participations		
Frais de gestion indirects		0,00 %
Total	3,49 %	2,03 %

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Document d'Informations Clés ».

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2025, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante:

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTA DES INVESTISSEMENTS EN TITRES ÉLIGI	DE L'ACTIF	LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°8 FIP Kallisté Capital n°9 FIP Kallisté Capital n°10	2016 2017	En pré-liquidation En pré-liquidation En pré-liquidation		En pré-liquidation En pré-liquidation En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°11 FIP Kallisté Capital n°12 FIP Kallisté Capital n°13 FIP Kallisté Capital n°14	2019 2020			quota atteint quota atteint quota atteint quota atteint
FIP Kallisté Capital n°15 FIP Kallisté Capital n°16 FIP Kallisté Capital n°17	2022 2023			30 juin 2026 30 juin 2027 30 juin 2028
FIP Mascarin Capital n°1FIP Mascarin Capital n°2	2018 2020	En pré-liquidation 71,80 %		En pré-liquidation quota atteint quota atteint
FIP Mascarin Capital n°4 FCPI Dividendes Plus n°8 FCPI Dividendes Plus n°9 FCPI Dividendes Plus n°10	2020 2021			30 juin 2026 quota atteint quota non atteint
FCPI Dividendes Plus n° I IFCPI Dividendes Plus n° I 2	2023			30 juin 2026 30 juin 2027 30 juin 2028

À PROPOS DE VATEL CAPITAL

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et proposons également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018, 2021, 2022 et 2023 le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award.

En 2020, Vatel Capital est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils.

En 2022, Vatel Capital reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

En 2020, 2022 et 2023, Vatel Capital s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

En 2024, la SC Terres Invest s'est vue décerner le prix de l'innovation par le magazine "Investissements Conseils"

Le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine "Le revenu" en 2024 et 2025.

QUESTIONS/RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FCPI

Le FCPI Dividendes Plus n°13 verse-t-il un dividende?

Non, les revenus du fonds sont capitalisés. Le Fonds ne procédera à aucune distribution pendant sa période d'indisponibilité fiscale, soit pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A du fonds.

À combien s'élève ma réduction d'impôt ?

La souscription à un FCPI ouvre droit à 25% de réduction d'impôt. Les versements ouvrant droit à la réduction d'impôt sont retenus, à proportion du quota d'investissement en PME éligibles que le fonds s'engage à atteindre. Pour cette raison et afin de maximiser votre réduction d'impôt, le FCPI Dividendes Plus n°13 a pour objectif d'être investi à hauteur de 100 % de son actif en PME éligibles.

La réduction d'impôt s'applique-t-elle à l'assiette imposable ou à l'impôt dû?

La réduction d'impôt s'applique sur l'impôt dû.

La réduction d'impôt peut-elle être reportée ?

Non. Si votre investissement ouvre droit à une réduction d'impôt supérieure à votre impôt, le surplus ne pourra pas être reporté l'année suivante.



GUIDE DE SOUSCRIPTION

Pour que votre dossier de souscription soit complet, vérifiez que vous avez bien rempli toutes les cases suivantes :

Remplir le dossier de souscription et signer aux endroits indiqués	\circ
Joindre une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI/Passeport)	\bigcirc
Joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois (avis d'imposition, taxes habitation ou taxes foncières facture d'électricité, de gaz, téléphone, quittance de loyer ou assurance habitation)	0
Effectuer le paiement de votre souscription : - Par chèque à l'ordre du Fonds - Par virement en indiquant en objet mes nom et prénom (joindre une copie du virement) - Par prélèvement en signant le mandant de prélèvement SEPA joint au dossier de souscription	0
Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	0

Merci d'adresser vos Bulletins complets à l'adresse suivante :

Vatel CAPITAL

24 rue de Clichy 75009 PARIS ou par email à :

contact@vatelcapital.com



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

 Banque
 Guichet
 N° compte
 Clé
 Devise

 11808
 00931
 00031052940
 66
 EUR

Identifiant international de compte bancaire

03 88 11 42 77

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1180 8009 3100 0310 5294 066

Domiciliation
BFCM FONCTION DEPOSITAIRE OPC EX
4 RUE F GUILLAUME RAIFFEISEN
67000 STRASBOURG

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

Domiciliation **BFCM FONCTION DEPOSITAIRE OPC EX**

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFRPA

Titulaire du compte (Account Owner) FCPI DIVIDENDES PLUS N°13 CHEZ VATEL CAPITAL 24 RUE DE CLICHY 75009 PARIS

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE





Société de Gestion

Vatel Capital 24, rue de Clichy - 75009 Paris Tél. 01 40 15 61 77 N° d'agrément AMF : GP-08000044 **Dépositaire**Banque Féc

Banque Fédérative du Crédit Mutuel 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI DIVIDENDES PLUS N°13

Fonds commun de placement dans l'innovation Article L.214-30 du Code monétaire et financier Agrément AMF du 11/07/2025 Code ISIN: FR0014010YH8

Cachet du dis	tributeur :		

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR		CO-SOUSCRIPTEUR
M. Mme		M. Mme
Nom		Nom
Nom de jeune fille		Nom de jeune fille
Prénom		Prénom
Né(e) le		Né(e) le
à	N° de Dépt	à
Nationalité		Nationalité
Téléphone		Téléphone
Email (obligatoire)		Email (obligatoire)
Adresse fiscale		
Code postal	Ville	

Joindre une copie lisible d'une pièce d'identité à jour (pour chaque co-souscripteur le cas échéant), un RIB et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de téléphone, électricité, gaz, eau, quittance de loyer ou avis d'imposition).

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Dividendes Plus n°13 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'impôts sur le revenu (IR) sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds. J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (C.M.F).

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je déclare être redevable de de l'impôt sur le Revenu (IR) ;
- Je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- Je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour les autres.
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCPI Dividendes Plus n°13 ;
- que la société de gestion Vatel Capital ne m'a prodigué aucun conseil en investissement ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds;
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain (par exemple : pays de naissance, numéro de téléphone, adresse, etc... aux États-Unis) ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel dans le cadre de cette souscription ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2031 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.
- que les fonds utilisés pour cette souscription proviennent d'un compte bancaire à mon nom et d'un établissement bancaire Français ou Européen.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Dividendes Plus n°13 dar	ns les conditions suivantes :		
(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des (5 % maximum du moni	droits d'entrée tant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
(€)		(€)	(€)
4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES I	PARTS	* Souscrip	tion minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)
Je verse ce jour, un montant de (somme	•	•	diat de l'intégralité de la souscription :
par chèque à l'ordre de « FCPI Dividendes P par virement sur le compte du FCPI Dividen IBAN : FR76 1180 8009 3100 0310 529 CODE BIC : CMCIFRPA	Plus n°13 » ndes Plus n°13 dont les c 14 066 • Nom e	oordonnées figurent ci-des t adresse de la banque :	sous, en indiquant en objet mes nom et prénor
par le débit mon compte bancaire conformé	ément au mandat de prélè	evement SEPA ci-joint	
Je souhaite que les parts A souscrites soient livré en nominatif pur chez Banque Fédérative du			par défaut).
sur mon compte titres dont les coordonnées Le bulletin est valable sous réserve de l'encaisse	· ·	• •	,
5. ENCADREMENT DES FRAIS ET CO	MMISSIONS DE CO	OMMERCIALISATION	, de placement et de gestion
Je verse un montant total de	ge supérieur à 5 % du mo s frais et commissions de c s de distribution (y compris	ontant de cette souscriptio gestion et de distribution, à droits d'entrée), à hauteur	 n. J'ai pris connaissance du fait que les droits hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM)
6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PAF) INTEREST »)
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à inves ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value ré à hauteur de 100 % du montant de souscription de	éalisée par le fonds, dès lo		
7. FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT	Γ ET DECLARATION	I D'ORIGINE DES FO	ONDS
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacs	sé(e) Divorcé(e)	Veuf(ve)	
Origine des fonds liés à cette souscription (cocher Revenus professionnels Revenus fonciers Epargne Succession - Donation NB : En application de la réglementation, Vatel Capital pourrait é		Rachat ou béné Revenus mobili Gains au jeu Autres, à précis	er :
Situation professionnelle du souscripteur : Ac Profession (Si retraité(e), préciser la profession antér Secteur d'activité ou employeur :	ctif Retraité rieure) :	Sans activité	
Situation professionnelle du co-souscripteur (en ca Profession (Si retraité(e), préciser la profession antér Secteur d'activité ou employeur :	rieure) :		Sans activité
Personne Politiquement Exposée (PPE)*: Vous, une personne de votre famille, de votre entour au cours des 12 derniers mois : Oui Si oui, veuillez renseigner et joindre à votre dossier	Non		
Estimation des revenus annuels (professionnels el sans revenu 0 à 25K€ 25 Estimation du Patrimoine net : 0 à 100K€	t autres revenus fonciers à 50K€		K€
Répartition du patrimoine net avant investissemer - Immobilier : - actif financier liquide : - actif financier illiquide : - actif foncier (terrains, SCPI, etc.) : - Autre :	_	Objectifs du placemer Valoriser un capita Financer un projet Transmettre son c	at (plusieurs choix possibles) :

8. SIGNATURE

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie qu'elles sont conformes à ma situation et par ma signature ci-après je consens à ce que Vatel Capital dispose de ces informations. Ces informations sont obligatoires pour l'acceptation de la souscription par la société de gestion Vatel Capital.

Fait à :	SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
Le :		

9. AVERTISSEMENT

Vatel Capital ne prodiguant pas de conseil en investissement, vous devez vous rapprocher en tant que souscripteur de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d'obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 6 années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Document d'Informations Clés pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les données sont collectées dans l'intérêt du client et utilisées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Ces données à caractère personnel ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour répondre aux exigences légales ou réglementaires. Conformément à la réglementation en vigueur, et de par votre consentement à transmettre à Vatel Capital ces informations, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès de VATEL CAPITAL par courrier ou par email : contact@vatelcapital.com. Ces données seront conservées 5 ans après la liquidation du Fonds.

Conformément à la réglementation en vigueur RGPD, vous bénéficiez de l'ensemble des droits RGPD à titre d'exemple d'un droit d'accès, de rectification, etc... Lié aux informations qui vous concernent.

Au 30 juin 2025, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTA DES INVESTISSEMENTS I EN TITRES ÉLIGII	DE L'ACTIF	LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°8		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°9		En pré-liquidation		En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n° 10		····· En pré-liquidation		En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n° I I	2018	82,11 %		quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	70,73 %		quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	102,72 %		quota atteint
FIP Kallisté Capital n°14	2021	75,20 %		quota atteint
FIP Kallisté Capital n°15	2022	101,66 %		30 juin 2026
FIP Kallisté Capital n° 16	2023	71,01 %		30 juin 2027
FIP Kallisté Capital n°17	2024	17,50 %		30 juin 2028
FIP Mascarin Capital n°I	2017	En pré-liquidation		En pré-liquidation
FIP Mascarin Capital n°2	2018	71,80 %		quota atteint
FIP Mascarin Capital n°3	2020	102,39 %		quota atteint
FIP Mascarin Capital n°4	2022	46,60 %		30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°8		98,49 %		quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	71,11 %		quota non atteint
FCPI Dividendes Plus n° 10	2022	28,00 %		30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n° I I	2023	5,80%		30 juin 2027
FCPI Dividendes Plus n° 12	2024			30 juin 2028



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATEL CAPITAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

VATEL CAPITAL

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mand DÉBITEUR	at:	Référence unique du mandat : CRÉANCIER		
Nom*		Nom* VATEL CAPITAL		
Adresse*		Adresse* 24 RUE DE CLICHY		
	Ville*	. EDANCE		
Tiers débiteur		Tiers créancier : FCPI DIVIDENDES PLUS N°13		
A*:		Le*:		
SIGNATURE*		Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		
		(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat. (**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).		

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS FCPI DIVIDENDES PLUS N°13

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

NOM DU PRODUIT: FCPI DIVIDENDES PLUS N°13

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products): VATEL CAPITAL

Code ISIN: FR0014010YH8

Site internet: www.vatelcapital.com

Appelez le + 33 1 40 15 61 77 pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'AMF est chargée du contrôle de VATEL CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

VATEL CAPITAL est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-08000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/07/2025

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type: Le FCPI Dividendes Plus n°13 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation soumis au droit français de la catégorie FCPR.

Durée: 6 ans soit au plus tard le 31 décembre 2031.

Objectifs: Le Fonds sera constitué à hauteur de 100 % de son actif en titres de PME innovantes cotées ou non cotées.

Le Fonds effectuera principalement des investissements de type capital développement. Aucun secteur économique ne sera privil égié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fo nds. Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels et Internet.

L'actif du Fonds est constitué pour 40 % au moins de titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties de sociétés respectant les conditions définies au 4.2.1. du Règlement du Fonds.

Le Fonds prendra des participations dans des sociétés ayant leur siège social en France, ainsi que dans le reste de l'espace économique européen.

Le Fonds prendra dans les sociétés des participations minoritaires (jusqu'à 35 % du capital), étant entendu que les participations détenues dans ces sociétés par les fonds gérés par la société de gestion ou par des entreprises qui lui sont liées pourront constituer ensemble une participation majoritaire. La taille des investissements sera généralement inférieure à 1M€. La partie libre, le cas échéant, fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux cotés ou non-cotés, d'OPCVM ou FIA actions et d'actions non cotées ou cotées sur tous les marchés réglementés ou non réglementés.

Dépositaire : BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel)

Informations complémentaires: de plus amples informations sur le FCPI, le règlement, la brochure commerciale et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur https://www.vatelcapital.com ou auprès de la société de gestion.

Investisseurs de détail visés: Ce produit est destiné aux investisseurs qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations de valeur des investissements sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 6 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque haute. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance, sauf cas exceptionnels visés par le règlement du fonds. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de perte en capital et de liquidité: Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi au terme de la durée de vie du FCPI. L'absence de liquidité des participations pourra conduire le FCPI à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs, ou à les céder à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En outre, la faible liquidité des participations peut rendre difficile l'estimation de leurs valeurs.

Risque de contrepartie: Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie de marché propre aux actifs financiers sous-jacents du produit financier. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entrainer une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du règlement du Fonds.

Ce FCPI ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié (calculé sur la base de données France Invest) au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir Le scénario de tensions montre ce que vous pourrie z obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios de Performa	Scénarios de Performance - Pour un investissement de 10 000 €	
Scénario de minimum	ll n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Caémania da tamaian	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 564 €
Scénario de tension	Rendement annuel moyen	- 20,28 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 020 €
scendio delavorable	Rendement annuel moyen	- 14,08 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 610 €
Section of intermediane	Rendement annuel moyen	2,52 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	37 150 €
Scenario lavorable	Rendement annuel moyen	24,42 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 6 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables fournies par FRANCE INVEST. Les scénarios présentés sont une estimation de performance s futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

ll se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, sur la période de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- quau cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement initial de 10 000 €		
Scénarios	Si vous sortez dans 6 ans	
Coûts totaux en €	2 596 €	
Incidence sur le rendement *	4,88 %	

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4% avant déduction des coûts et de 2,52% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des	coûts - PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : 6 ans minimum	Si vous sortez après 6 ans
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Maximum: 5 %	Jusqu'à 500€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit mais la personne qui vous le vend peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,50% Frais de gestion administrative, financière, comptable et juridique au bénéfice de la Société de Gestion exprimé en % de la valeur de votre investissement par an.	1 500 €
Coûts non récurrents		
Frais de constitution et frais de gestion indirects	Coûts liés à la création, à la promotion du Fonds et aux investissements dans d'autres OPC. Frais de constitution : 0,10% Frais de cession : 0,01%	Maximum 96 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des commissions d'intéressement (i.e carried interest) dont le montant est égal à 20% de la plus-value dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux investisseurs ont atteint 100% du nominal des parts. Les porteurs de parts B du fonds pourront recevoir, le cas échéant, du « carried interest » dans les conditions de l'article 23 du Règlement. Ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement. L'incidence du carried interest est, néanmoins, par nature dépendante de la performance, elle est donc prise en compte dans ce document. »	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de six (6) ans. Sauf rachat exceptionnel de vos parts tel que visé dans le règlement, vous êtes en principe engagé dans le FCPI jusqu'à l'expiration d'une période de six (6) ans à compter de votre date de souscription. Pour bénéficier des avantages fiscaux inhérents à ce placement, je m'engage notamment à conserver ces parts pendant 5 ans minimum à compter de leur souscription.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

VATEL CAPITAL informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée à VATEL CAPITAL au 24 Rue de Clichy - 75009 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.vatelcapital.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Toute demande d'information relative au FCPI Dividendes Plus N°13 peut être adressée à la Société de Gestion. De plus la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur le site internet de Vatel Capital https://www.vatelcapital.com/mentions-legales/politique-de-gestion-des-conflits-dinterets/ et pour obtenir une information plus détaillée merci d'envoyer un email à contact@vatelcapital.com. Le règlement, le document d'information des investisseurs, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de VATEL CAPITAL - 24, rue de Clichy - 75009 Paris.

Classification SFDR: Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Fiscalité: le Fonds a pour objectif de permettre à ses Porteurs de parts A de bénéficier du régime de réduction d'impôt sur le revenu visé à l'article 199 terdecies-0 A du CGI. Une note fiscale distincte, non visée par l'AMF est remise préalablement à la souscription des porteurs de parts, leur décrivant les conditions qui doivent être réunies pour qu'ils puissent bénéficier de ces régimes fiscaux, et notamment celles tenant aux contraintes d'investissement que doit respecter le Fonds. Cette note fiscale peut également être obtenue auprès de la Société de gestion sur simple demande.

La responsabilité de Vatel Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPI.

Le FCPI a été agréé par l'AMF le 11/07/2025 et est soumis à la réglementation de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Par courrier : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Par internet, en utilisant le formulaire de Demande de médiation disponible sur le site de l'AMF